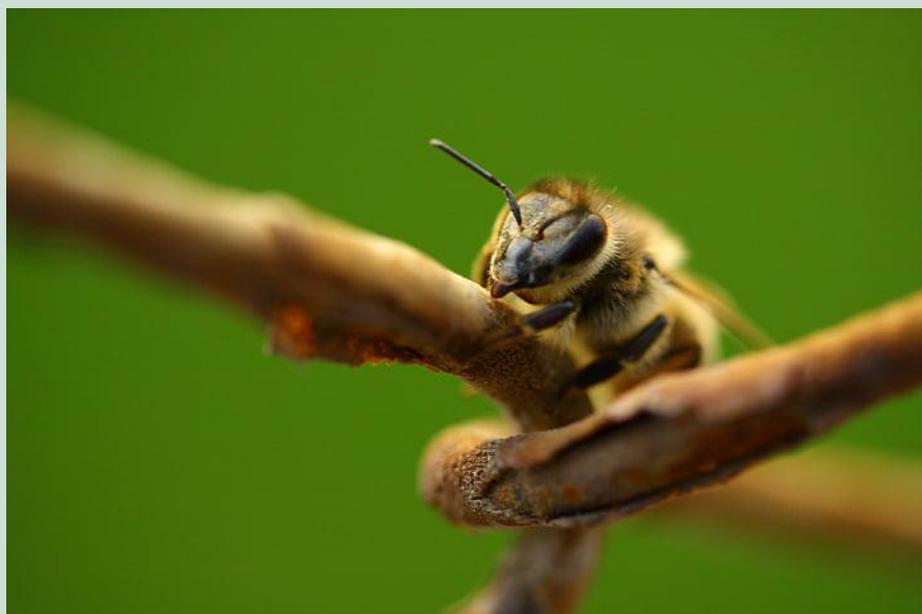


## Bulletin d'information sur les pesticides

N°10 – Septembre à Novembre 2022

### Actualités juridictionnelles



#### **UE : Le droit des citoyens à l'information environnementale protégé dans l'affaire des tests sur les abeilles**

Le [14 septembre](#), le Tribunal de l'Union européenne a donné gain de cause à l'association *Pollinis France*, - représentée par la présidente de *Justice Pesticides* Corinne Lepage et son confrère Théophile Bégel -, face à la Commission européenne.

Est en cause l'accès au document d'orientation de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) relatif à l'évaluation des risques des produits phytopharmaceutiques pour les abeilles, selon lequel des protocoles d'évaluation complets de ces risques devaient être effectués par un panel de scientifiques indépendants.

Ce document, publié en 2013, n'a pourtant jamais été mis en œuvre, car l'adoption des protocoles a été reportée une trentaine de fois par une majorité

d'États membres réunis au sein d'un comité technique de l'Union européenne, le SCoPAFF. Pour comprendre ce blocage, l'association a demandé en 2018 et en 2020, l'accès aux archives du SCoPAFF, et s'est toujours vu refuser l'accès. La Commission européenne justifiait sa position, en déclarant qu'en l'absence d'un intérêt public supérieur, ces documents ne pouvaient être divulgués afin de protéger le processus décisionnel de l'institution et la confidentialité des positions des États membres.

Selon le Tribunal de l'Union européenne, la Commission européenne a échoué à faire état de raisons objectives permettant de prévoir raisonnablement que de telles atteintes au processus décisionnel surviendraient en cas de divulgation des documents demandés. Ainsi, il a annulé les décisions de refus de la Commission européenne.

Les juges ont ainsi fait prévaloir "le droit à l'information des citoyens sur le secret de processus décisionnel européen de la comitologie, redonnant ainsi aux citoyens européens un réel droit de regard sur les décisions dont dépend la survie des abeilles et des pollinisateurs sauvages, garants de la sécurité alimentaire", comme le reconnaît [Pollinis](#).

L'exécutif européen doit maintenant transmettre "l'ensemble des archives tenues secrètes" à l'association. "Ces documents comprennent les arguments utilisés ainsi que les positions prises par les représentants des États membres au sein du Scopaff, le comité technique chargé des pesticides et présidé par la Commission, où les discussions sur ces protocoles établis en 2013 par l'autorité sanitaire européenne (Efsa) n'ont jamais abouti », indique [l'association](#).

Il s'agit là d'une victoire historique pour la transparence et la démocratie européenne.

*Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?*

*Justice Pesticides a besoin de vous.*

**Je donne à Justice Pesticides**

[Retour au site de Justice Pesticides](#)